Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20231127-BUR-AG-23-089-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 27 novembre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement projet d'accompagnement en ingénierie de l'aménagement « requalification urbaine du secteur de TOGA » - Recrutement d'un chargé d'opération aménagement

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, 1er vice-président délégué.

PRESENTS : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1er vice-président délégué, ouvre la séance.

Bureau du 24 juillet 2023

OBJET : Plan de financement projet d'accompagnement en ingénierie de l'aménagement « requalification urbaine du secteur de TOGA » - Recrutement d'un chargé d'opération aménagement

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Bastia dans une démarche de réinsertion de l'activité dans des quartiers dévitalisés ;

Considérant l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Bastia de soutenir l'entreprenariat local en proposant des offres de services dédiées à rendre attractif les quartiers dévitalisés ;

Considérant que cette opération de restructuration et de requalification urbaine nécessite une ingénierie directe et intégrée dans les services de la CAB ;

Considérant que la CAB a recruté un chargé d'opération dédié et à ce titre bénéficie d'un financement au titre du FNADT, de 500 000 € sur 5 ans, soit 100 000 € par an ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du 1er vice-Président et après en avoir délibéré :

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le plan de financement du projet d'accompagnement en ingénierie de l'aménagement ;
- Le financement de ce projet au titre du FNADT de 500 000 € sur 5 ans, soit 100 000 € par an ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 11 DEC. 2023
et publication ou notification
du 11 DEC. 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr